

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 6 Septembre 2010 à 19H30 en séance ordinaire -- Convoqué le 30/08/2010.**

*Sous la présidence de M. Pierre ADOLPH, maire*

*Membres présents : Mmes et MM. Guy WENTZEL, Serge BIRCKEL, Georges STOEFFLER, Chrétien BUCHY, Christine COLALANNI, Gérard JOLICOR, Rémy MOCK, Joël SCHNEIDER, Denis WURTZ, Francine WURTZ, Myriam WOEHL*

*Absents: -*

*Absents représentés : Mme Anne MARSCHALL a donné mandat à M. le Maire*

**1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE**

Après lecture, le procès verbal de la réunion du Conseil municipal du 26 juillet 2010 est adopté à l'unanimité.

**2. ACTUALITE DES ORGANISMES EXTERIEURS, COMMISSIONS, GROUPES DE TRAVAIL, CONSEILS D'ECOLE, ...**

**a. Compte rendu de la réunion de la commission 'Urbanisme' du 01/09/10**

Les membres de la commission ont examiné les dossiers des bureaux d'études candidats au marché pour la révision du POS en PLU en vue de proposer au conseil municipal un prestataire.

**b. Compte rendu de la réunion de la commission Bibliothèque par Mr C. BUCHY.**

La commission s'est réunie pour préparer les journées Portes Ouvertes des 23 et 24 octobre. Elles s'articuleront autour du thème du Japon. De nombreuses activités sont prévues : lecture de contes, origami, démonstration d'Aïkido, dégustation de sushi et de pâtisseries japonaises, projection d'un film. Le fond de la bibliothèque sera abondé de littérature japonaise. La liste des livres à acheter a été définie.

**3. FINANCES**

**A. Achat d'une partie des terrains de Mr WAGNER et Mme RENCK - Rue des Tulipes**

Le Maire rappelle aux élus que la commune, lors de la réalisation du plan d'alignement de la rue des Tulipes, s'était engagée à acheter à deux particuliers (Mr Jean Marc WAGNER et Mme Catherine RENCK) une partie de leurs terrains privés, dont la superficie a été diminuée, suite à la mise en place du plan d'alignement.

VU le procès verbal d'arpentage dressé par le cabinet de géomètre BILHAUT, en date du 21 Août 2009,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE à l'unanimité des membres présents**, l'acquisition d'une portion de 10 ca de l'emprise de terrain enregistré au cadastre section 13 n°222, appartenant à Mr Jean Marc WAGNER au prix de 175.44 €

**APPROUVE à l'unanimité des membres présents**, l'acquisition d'une portion de 35 ca de l'emprise de terrain enregistré au cadastre section 13 n°226, appartenant à Mme Catherine RENCK au prix de 614.03 €

**AUTORISE** le Maire à signer tous les actes afférents à l'acquisition des terrains

**CHARGE** le Maire de l'exécution de la présente.

## **B. Vente de parcelles de l'espace Sewloch - Présentation du projet de Mr S. COLAIANNI**

Suite à la décision de la fromagerie FISCHER-MAULER de ne pas acquérir la parcelle qu'elle avait réservée dans l'espace Sewloch, M. le Maire a rencontré un autre porteur de projet intéressé par l'achat de terrains : Mr Sylvio COLAIANNI. Son projet consisterait en l'achat des parcelles disponibles pour y créer un pôle artisanal qui regrouperait des artisans dans des domaines d'activité divers et complémentaires (électricité, plomberie, carrelage, chauffage, etc...), dans l'optique de proposer aux particuliers une large gamme de savoir-faire.

Il est convenu de recevoir Mr COLAIANNI au cours d'une séance des commissions réunies afin qu'il présente son projet.

## **C. Demandes de subvention**

### **a. Demande de subvention de l'Association Delta Revie Haut Rhin**

Vu le courrier du 22 juillet 2010 adressé par l'Association Delta Revie Haut Rhin qui sollicite une subvention communale pour l'aider au financement de téléalarmes, installées chez des personnes âgées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

**REFUSE** à l'unanimité des membres d'accorder une subvention à l'Association Delta Revie Haut Rhin  
**CHARGE** le Maire de l'exécution de la présente.

## **4. TRAVAUX**

### **A. Point sur les dossiers en cours et attribution du marché de travaux 'assainissement'**

Le Maire rappelle le programme de travaux envisagés dans la Rue du 5 décembre.

Une consultation a été lancée en vue de définir un prestataire chargé de la réalisation des travaux.

Sont candidates au marché, les entreprises :

- OLRV pour un montant de travaux de 260 201.70 € HT soit 311 201.23 € TTC
- SADE pour un montant de travaux de 345 162.00 € HT soit 412 813.75 € TTC.

Les critères de choix sont les suivants : la valeur technique (40%), le prix (35%) et les délais (25%).

VU le rapport d'analyse des offres fourni par le maître d'œuvre

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

**APPROUVE** à l'unanimité des membres présents le choix de l'entreprise OLRV pour un montant de 260 201.70 € HT  
**PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget  
**CHARGE** le Maire de l'exécution de la présente.

### **B. Présentation du projet de voirie dans le cadre des travaux d'aménagement de la traverse**

Le Maire et l'Adjoint en charge des travaux présentent aux élus le projet de voirie, Rue du 5 Décembre proposé par le bureau d'études BEREST et abordent les points techniques relatifs à l'aspect de la chaussée et des trottoirs, à la circulation des véhicules et des piétons, au stationnement, aux aménagements paysagers, etc...

Les élus proposent d'initier, dès à présent, la réflexion sur les sens de circulation dans les rues adjacentes (Rue David Woelflin, Rue Chrétien Pfister, Rue Saint Martin).

Une réunion publique sera organisée dès que l'avant-projet sera finalisé et avant le lancement du marché de travaux.

Dans la mesure où l'emprise des travaux de voirie est plus importante que l'emprise des travaux d'assainissement, et pour éviter toute intervention dans un délai de 10 à 15 ans sur le revêtement de chaussée neuf, il conviendra de modifier le projet d'assainissement et de prévoir des extensions de réseau d'assainissement (attente) et d'eau potable vers le chemin du Sonnenglanz, en partenariat avec le SIAEP. Ce chantier pourrait être conduit dans le cadre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage du SIAEP au profit de la commune.

Une réunion technique de travail est prévue la semaine suivante avec le bureau d'études pour finaliser les derniers détails.

## 5. URBANISME

### A. Jugement de la Cour Administrative d'appel dans l'affaire opposant la commune à Mrs UTZMANN André et Jean Jacques

Suite au jugement n°0603605 du 16 juin 2009 par lequel le Tribunal Administratif de Strasbourg a rejeté la demande de Mrs UTZMANN portant sur l'annulation de la délibération du 2 mai 2006 par laquelle le Conseil municipal a modifié le Plan d'Occupation des Sols, Mrs UTZMANN ont déposé un recours devant la Cour Administrative d'Appel de Nancy pour demander l'annulation du jugement, l'annulation de la délibération et le paiement, par la commune, de la somme de 1000 €.

La Cour Administrative d'Appel de Nancy a rejeté la requête des consorts UTZMANN et leur demande de verser une somme de 1500 € à la commune.

### B. Attribution du marché pour la révision du POS en PLU

La Commune a sollicité le concours de la DDT, en la personne de Mme MARX BREFIE, pour l'analyse des offres des 5 bureaux d'études candidats au marché de la révision du POS en PLU.

Sont candidats au marché :

- OTE Ingénierie pour un montant de 28 000 € HT
  - le bureau d'études Espargilière pour un montant de 24 879 € HT
  - le groupement Prospectives Urbaines/Trigone/Soler Couteaux pour un montant de 35 350 € HT
  - le groupement REDD/Oréade Brèche pour un montant de 32 760 € HT
  - le groupement TOPOS/Muhlberger et associés/Elément 5/Kubler Architecture pour un montant de 20 930 € HT
- (les prix proposés sont les prix de l'offre de base, hors option).

Les critères de choix (par ordre décroissant) sont les suivants : la méthodologie, la composition de l'équipe et les références, le coût et les délais.

VU le rapport d'analyse des offres des cinq bureaux d'études candidats au marché de la révision du POS en PLU établi par la DDT ;

VU l'examen du dossier par la commission 'urbanisme' le 1<sup>er</sup> septembre 2010 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE à l'unanimité des membres présents** de retenir le bureau d'études Espargilière pour réaliser la mission parmi les options proposées, les options retenues : réalisation d'un cahier des recommandations architecturales, urbanistiques, paysagères et environnementales pour un montant de 2 200 € HT, la visite de projets pour un montant de 1 200 € HT, la mise en ligne des documents sur Internet pour 500 € HT/phase, soit 2 000 € HT pour les 4 phases, la définition d'une orientation particulière d'aménagement pour 1 800 € HT, soit une enveloppe globale, hors réunion supplémentaire, de 32 079 € HT.

**AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à la présente

**CHARGE** le Maire de constituer le dossier de subvention auprès des services du Conseil Général  
**CHARGE** le Maire de l'exécution de la présente

### **C. Entrevue avec la société SOVIA, le CAUE et la commune.**

Le Maire a souhaité associer le CAUE (Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement) à la réflexion menée sur l'aménagement de la zone Ub par la société SOVIA.

Il a notamment rappelé les problématiques à prendre en compte dans la définition du projet de lotissement : mixité sociale, générationnelle, qualité architecturale et paysagère, gestion des eaux pluviales, en insistant également sur la nécessité de travailler avec le bureau d'études retenu pour la révision du POS en PLU.

## **6. ENVIRONNEMENT**

### **A. Rapport annuel des services eau et assainissement 2009**

Le Maire a donné lecture des principaux éléments figurant dans les rapports annuels sur le prix et la qualité des services d'eau potable et d'assainissement collectif pour l'exercice 2009.

Aucune observation particulière n'est formulée.

### **B. Rapport de nettoyage 2009 des réservoirs**

Le document est à la disposition des élus au secrétariat de la mairie.

Mr BIRCKEL se tient à la disposition des personnes ayant des questions.

## **7. PERSONNEL COMMUNAL**

### **A. Départ à la retraite de Mr. D. FUHRMANN**

Mr Daniel FUHRMANN, agent technique 2<sup>ème</sup> classe, depuis le 1<sup>er</sup> février 2001, a souhaité faire valoir ses droits à la retraite, à la date du 1<sup>er</sup> septembre 2010.

A cette occasion, une réception sera organisée fin octobre, au cours de laquelle le Conseil municipal remettra à Mr FUHRMANN un cadeau de départ. Les anciens membres du conseil municipal seront également conviés.

### **B. Gratifications de fin d'année**

VU les crédits prévus au budget primitif 2010 aux articles 6411 et suivants;

Le Conseil municipal,

**DELIBERE** sur l'allocation et le montant global de la prime de fin d'année 2010 accordée au personnel communal titulaire et non titulaire ;

**DECIDE** à l'unanimité de fixer à 11627.76 € le montant des crédits nécessaires au paiement de la 'gratification de fin d'année' du personnel communal, qui sera répartie selon les conditions de versement comme suit :

*La gratification nette payée est égale à un traitement mensuel brut indiciaire du mois d'octobre 2010 affecté ou non d'une modulation comprise entre -20% et + 50%. Cette modification est fonction notamment :*

- b. de l'absentéisme et de la disponibilité*
- c. du comportement à l'égard des élus, des collègues, de la clientèle et des concitoyens*
- d. de l'esprit d'initiative*
- e. de la qualité du travail fourni*

*f. de l'esprit d'équipe.*

**AUTORISE** le Maire à verser la gratification de fin d'année dans les conditions ci-dessus

**CHARGE** le Maire de la répartition et de la rédaction des arrêtés correspondants

**AUTORISE** le Maire à signer tout acte y afférent

**CHARGE** le Maire de l'exécution de la présente.

## 8. DATES A RETENIR

Mercredi 20 Octobre à 18.30

Soirée bénévoles (ballade gourmande, Chemin Haeringweg)

Samedi 23 et Dim. 24 Octobre

Portes ouvertes de la bibliothèque municipale sur le thème du Japon

## 9. DIVERS

- Le Maire informe le Conseil d'un sinistre survenu suite à la chute d'une tuile de la toiture de l'église catholique sur la voiture d'un particulier. Ce type de dommage n'est pas couvert par l'assurance de la commune, dans la mesure où aucun vice de construction du bâtiment ou de vice d'entretien n'est à constater.  
Le maire rencontrera l'agent d'assurance pour faire le point sur le dossier, ainsi que l'intéressée.
- Remerciements de Mr Maurice DARCUEIL à la municipalité pour la composition florale offerte à l'occasion de son anniversaire
- Remerciements de Mlle Florence KUHN, secrétaire de mairie, pour le cadeau offert par la municipalité à l'occasion de la naissance de sa fille.

Le 20 septembre 2010  
Le Maire, Pierre ADOLPH

NOM Prénom	SIGNATURE	NOM Prénom	SIGNATURE
ADOLPH Pierre		MARSCHALL Anne	
WENTZEL Guy		<del>MAULER Philippe</del>	<i>décédé</i>
BIRCKEL Serge		MOCK Rémy	
STOEFFLER Georges		SCHNEIDER Joël	
<del>BOSELUT Marie Isabelle</del>	<i>a démissionné pour cause de déménagement</i>	WOEHL Myriam	

BUCHY Chrétien		WURTZ Denis	
COLAIANNI Christine		WURTZ Francine	
JOLICOR Gérard			